



Siège social 533 rue des Madelinettes, 62370 AUDRUICQ 06 17 88 23 93

Président : Philippe Gheeraert, **Vice-Présidente** : Claudine Dubarre, **Secrétaire**: Luc Dubarre, **Trésorier**: Jean-Pierre Debreu

Membres : Manuel Accarie -Dorianne Hoguet - Dominique Van Niekerk

Délégués : Paul Bécu, Michel Codron, Jean-Luc Cordonnier, Hervé Dernoncourt, Laurent Ducrocq, Jacques Lallez, Stéphane Lemaire, Richard Oscilawski, William Van Niekerk

Lettre d'information du CDTE 62 n°69 le 08 Janvier 2023

En ce début d'année tout le comité vous présente ses meilleurs vœux (la joie, le bonheur, surtout la santé, et bien évidemment de nombreuses chevauchées avec nos rencontres équestres conviviales).

Rappel :

Pour ceux qui n'auraient pas encore renouvelé leur licence, ils ne sont plus assurés depuis le 31 décembre 2022... et la prochaine lettre ne sera envoyée qu'aux **licenciés 2023** ainsi qu'aux **clubs et associations** ayant délivré des **licences Tourisme Equestre 2023**.

Le fléchage des licences « tourisme » fait par les clubs donne droit en plus, pour les cavaliers concernés, à l'abonnement à l'estafette et aux lettres d'information envoyées par le CDTE. Par ailleurs le soutien des clubs nous donne les moyens de défendre les chemins de promenade, d'organiser des manifestations d'extérieur et la formation à l'équitation de pleine nature.

Vous pouvez sur votre espace personnel de cavalier sur le site internet de la Fédération Française d'Equitation (www.ffe.com) en accédant avec votre numéro de licence et votre code SIF (4 chiffres) indiqué sur votre licence, enregistrer votre adresse mail ou demander à la personne qui a enregistré votre licence de le faire. Maintenant la Fédération envoie directement des infos aux cavaliers (Notamment l'enregistrement de votre licence).

Réunion annuelle d'échanges

Le CDTE continue à programmer le lieu de ses réunions en tournant dans le département de façon à ce que le plus possible de cavaliers puisse y participer.

Cette année c'est à **HUBY ST LEU** à la salle des fêtes Rue Fernand Lemercier

...le **Vendredi 03 Février 2023 à 19 Heures.**

Dans l'espoir que chacun puisse se libérer pour participer à ces temps forts de notre association, nous vous adressons par avance nos remerciements pour votre présence.

Il est bien évident que la tenue de cette réunion est soumise aux mesures sanitaires en vigueur à cette date-là.

Cette réunion sera suivie d'un apéritif, offert par le CDTE, et, pour ceux qui le souhaitent, d'un repas pour une participation de 20 Euros.

Pour l'organisation, merci *de bien vouloir nous signaler votre participation pour le 29 Janvier 2023 au plus tard, au moins si vous comptez participer au repas* (A Claudine Dubarre : claudine.dubarre62@orange.fr , ou, au 03 21 82 17 94.)

Calendrier 2023:

Est joint à ce courrier notre calendrier 2023. Nous ne sommes pas à l'abri d'erreur. Merci de nous signaler toute anomalie.

Si vous voulez booster votre communication sur vos manifestations via Facebook, n'hésitez pas quand vous créez un événement sur Facebook de mettre le CDTE62 en coorganisateur, cela permettra de le diffuser à l'ensemble de son réseau.

Détenteur d'Équidés :

**Les obligations :*

Un détenteur d'équidés a plusieurs obligations réglementaires, la 1ère étant l'identification des équidés.

De plus, il doit tenir un registre d'élevage qui permet, entre autre, de recenser les mouvements d'équidés et les interventions et soins courants réalisés sur le cheptel.

Il est tenu de déclarer les lieux de détention dont il est responsable. Cette déclaration a pour unique but de connaître les lieux susceptibles d'accueillir des équidés dans le cadre de la politique sanitaire.

Enfin, un détenteur de 3 équidés et plus est également dans l'obligation de déclarer un vétérinaire sanitaire.

**Certificat de Capacité de détenteur d'équidé :*

Le site officiel de l'administration française service-public.fr précise que lors de l'acquisition d'un équidé, à partir du 31 décembre 2022, vous devrez attester de votre connaissance des besoins spécifiques de l'espèce. Vous devrez disposer d'un certificat d'engagement et de connaissance délivré par un organisme professionnel de la filière équine figurant sur une liste fixée par arrêté ministériel ou par un vétérinaire. Ce certificat devra être signé de votre main et comporter une mention manuscrite par laquelle vous vous engagez expressément à respecter les besoins de l'animal. Ce certificat précisera quels sont les besoins physiologiques, comportementaux et médicaux, y compris lors de transport, de l'animal. Il précisera également quelles sont vos obligations en matière de traçabilité et d'identification de l'animal et de conditions de transport. Il mentionnera les implications financières et logistiques liées à la satisfaction des besoins physiologiques, comportementaux et médicaux tout au long de la vie de l'animal.

A cette fin, la FFE organise la formation au certificat de détenteur d'équidé. La formation comprend deux modules :

- le module A permet d'acquérir les connaissances théoriques, techniques et réglementaires relatives à la détention d'équidés,
- le module B permet d'acquérir les savoir-faire pratiques relatifs à la détention.

Certaines qualifications permettent d'obtenir tout ou partie de la capacité de détenteur. Vous pouvez trouver tous les renseignements sur le site de la FFE.

Grand Régional de Tourisme Equestre (GRTE) :

Pour ceux qui lisent l'Estafette, il apparaît un grand engouement dans les régions pour ce qu'on appelle le Grand Régional de Tourisme Equestre qui consiste en l'organisation de rassemblements en 1 ou 2 journées dans les départements au cours de l'année.

Alors dans les Hauts de France après un Equirando qui a eu un vif succès, l'idée du CRTE (Comité Régional de Tourisme Equestre) est de se lancer dans l'organisation d'un GRTE, c'est ainsi que le CRTE apportera son soutien dans l'organisation de 5 rallyes (un par département) sur une ou 2 journées au cours de l'année 2023 d'avril à octobre.

Dès que le projet prendra forme vous trouverez les infos sur les sites internet du CRTE et CDTE.

TREC (Techniques de Randonnée Equestre de Compétition) :

Si statutairement le CDTE ne s'occupe pas de la compétition, le TREC, discipline très complète, met en œuvre les compétences acquises en équitation d'extérieur et en valeur les qualités et la complicité du couple cavalier-cheval.

Cela se décompose principalement en 3 épreuves :

**Le POR (Parcours d'Orientation et de Régularité) :*

Suivre un itinéraire tracé sur carte qu'il faut recopier sur une carte vierge et cela à une allure définie, avec des points de contrôle sur le parcours non connus des concurrents. Au départ de chaque contrôle une vitesse comprise entre 5 et 12km/h est indiquée aux concurrents. Ces contrôles permettent de vérifier l'exactitude de l'itinéraire et de l'heure de passage. Des pénalités sont appliquées en cas d'avance ou de retard par rapport au temps idéal.

**le PTV (Parcours en Terrain Varié) :*

Franchir parfaitement des dispositifs simulant ce que l'on peut trouver en pleine nature (branches basses, gué, passerelle, contrehaut, contrebas, barrière, escalier, tronc, immobilité, etc ...) en un temps imparti.

**la MA (Maîtrise des allures) :*

Dans un couloir matérialisé de 1.5m de large sur une distance de 100 à 150m, le cheval doit effectuer le galop le plus lent à l'aller puis le retour au pas le plus rapide.

Cette discipline est déclinée également pour l'attelage et il y a des adaptations pour les poneys.

La France se place toujours dans les meilleurs classements internationaux.

Dans le Pas De Calais, les « Ecuries des Parpaillots » et les « Ecuries du Romblay » pratiquent cette discipline.

Nous vous donnons donc rendez-vous au 03 Février 2023 à Huby St Leu avec vos amisA bientôt